



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des transports publics



Luxembourg, le 20.02.2026

AVIS Perturbation 2026/109 du 20.02.2026

RECTIFICATIF du 20.02.26
voir également AP N° 2025/127

Objet: Lignes 160, 161, 162, 163, 164, 165, 182

En raison de la **Cavalcade nocturne à Clervaux**, les mesures suivantes seront prises

le samedi 7 mars 2026 entre 12h00 et 23h00:

Lignes 160

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de l'arrêt Weicherdange-Café Bourg à gauche C.R.332B – Op der Bréimicht – C.R.332 Lentzweiler – N.18 vers Clervaux – **terminus/origine Clervaux, Lycée Quai 5/6 (N18 rte de Bastogne)** et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Weicherdange-Kierch, Mecher-Dueref, Clervaux-Police, -Place de Libération, -Postes et -Maison de Retraite, -Place de Benelux et - Gare routière.
- Sera exceptionnellement desservi l'arrêt de Clervaux-Lycée Quai 5/6 (N18 rte de Bastogne).

Ligne 161

Les courses d'autobus concernées en provenance de Marnach seront déviées après la desserte de l'arrêt Reuler-Hôh à droite via le C.R.340 vers Reuler – rond-point – N.90 – N.18 en direction de Lentzweiler – à gauche C.R.332 – demi-tour au rond-point suite itinéraire normal et vice-versa.

- Ne seront pas desservies les localités de Clervaux et d'Eselsborn ainsi que l'arrêt Reuler-Hôh Quai 2.

Lignes 162 et 165

Les courses d'autobus concernées auront leur **origine/terminus à l'arrêt de Clervaux, Lycée Quai 5/6 (N18 rte de Bastogne)**.

- Ne sera pas desservi l'arrêt de Clervaux-Gare routière.

Ligne 163

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Reuler-Centre scolaire.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Reuler-Duerf et -Hôh ainsi que la localité de Clervaux.

Ligne 164

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de la localité d'Urspelt via le rond-point – via le CR340 – arrêt Reuler-Centre Scolaire – demi-tour – rond-point- N.90 en direction de Clervaux – terminus/origine Clervaux-Lycée Quai 5/6 (N18 rte de Bastogne) et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux-Gare routière, -Maison de retraite, -Postes, Place de la Libération, – Place Benelux, -Police, -Clinique, Reuler-Duerf, -Hôh.

Ligne 182

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de l'arrêt Hôh à droite via le C.R.340 vers Reuler – desserte de l'arrêt Reuler, Centre Scolaire – rond-point – N.90 en direction de Clervaux – terminus/origine Clervaux-Lycée Quai 5/6 (N18 rte de Bastogne) et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux- Gare routière, Maison de retraite, -Postes, Place de la Libération, -Place Benelux, -Police, -Clinique et Reuler-Hôh Quai 2.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Administration des transports publics
Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.
Permanence, Service Transports RGTR.
Exploitant(s) RGTR concerné(s).
Administration(s) Communale(s) concerné(s).